Collectivité

**COURRIER DE SUSPENSION DU CONTRAT SUITE AU NON-RESPECT DE L’OBLIGATION VACCINALE ET EN L’ABSENCE DE POSE DE JOURS DE CONGES OU D’ARTT**

Monsieur *(Madame)*....

……………………….

 ……………………….

 à … , le …

**Remis en main propre contre signature**

Objet : Suspension des fonctions suite au non-respect de l’obligation vaccinale

Monsieur *(Madame)*,

En date du …, vous n’avez pas été en mesure de présenter un schéma vaccinal complet ou un des justificatifs dérogatoires prévus par la loi, qui s’impose en vertu de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021.

Le jour même, vous avez été invité*(e)* à poser des jours de congés ou d’ARTT. Or, vous m’avez informé que vous ne souhaitiez pas poser de tels jours.

Aussi, en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur et dans l’intérêt du service pour des raisons d'ordre public afin de protéger la santé des personnes, je vous informe que vous êtes ainsi suspendu*(e)* de vos fonctions à compter de ce jour, soit le …

Par ailleurs, je vous précise que, durant votre suspension :

* votre rémunération est interrompue, c’est-à-dire que vous ne percevrez pas vos traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement ainsi que vos primes et indemnités liées à l’exercice des fonctions ;
* vous n’ouvrez pas de droits à congés ni de droits acquis au titre de votre ancienneté ;
* en revanche, vous continuez de bénéficier de l’ensemble des droits reconnus par le statut, notamment des droits à congé de maladie et que des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles vous avez souscrit.
* votre contrat prendra fin à la date prévue et ne pourra pas être prolongé de la durée de la suspension.

En outre, la suspension n’a pas pour effet de rendre votre emploi vacant.

Enfin, je vous informe que dès lors que vous satisferez aux conditions de présentation des justificatifs, certificats ou résultats, vous serez rétabli*(e)* dans vos fonctions.

Ce rétablissement ne donne toutefois pas lieu au rappel de rémunération pour la période correspondant à la durée de la suspension.

Le présent courrier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Je vous prie d’agréer, Monsieur *(Madame)*, l’expression de ma considération distinguée.

Le Maire *(ou Le Président)*